

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

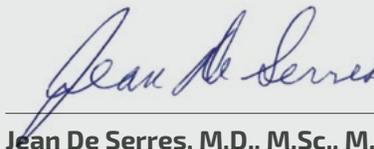
Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guy Lafrenière, CPA, CMA, M.B.A.

Vice-président à l'administration et aux finances



Jean De Serres, M.D., M.Sc., M.B.A.

Président et chef de la direction

Montréal, le 18 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Héma-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

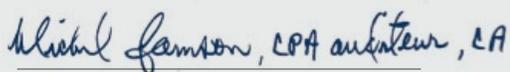
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 18 juin 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014 BUDGET	2014 RÉEL	2013 RÉEL
REVENUS			
Produits sanguins (note 3)	328 063	314 865	324 749
Subventions du gouvernement du Québec	36 477	32 404	34 216
Tissus humains	3 290	2 888	2 712
Sang de cordon	550	2 120	1 838
Cellules souches	–	1 445	–
Intérêts	316	452	384
Autres	2 150	3 370	2 330
	370 846	357 544	366 229
CHARGES (note 4)			
Produits stables	209 909	207 286	208 643
Produits labiles	137 590	120 939	130 292
Autres services	23 347	23 362	23 724
	370 846	351 587	362 659
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS (avant l'élément suivant)	–	5 957	3 570
Crédits aux centres hospitaliers du Québec relatifs à l'exercice précédent	–	–	(3 009)
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	–	5 957	561
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		4 485	3 924
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE (note 5)		10 442	4 485

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	396	(4 011)
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	7 071	794
Cours du change	108	(398)
Montant reclassé aux résultats		
Dérivés	(794)	4 011
Cours du change	398	–
Gains de réévaluation nets de l'exercice	6 783	4 407
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	7 179	396

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 923	30 365
Débiteurs (note 6)	7 186	3 832
Stocks destinés à la vente (note 7)	41 231	44 876
Dérivés (note 14)	7 071	794
	89 411	79 867
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	33 419	49 170
Subventions reportées du gouvernement du Québec	11 639	5 566
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	24 289	10 818
Dettes (notes 9 et 10)	44 452	42 536
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	4 595	7 479
	118 394	115 569
DETTE NETTE	(28 983)	(35 702)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	43 747	37 320
Charges payées d'avance (note 13)	2 857	3 263
	46 604	40 583
EXCÉDENT CUMULÉ	17 621	4 881
Excédent cumulé lié aux activités (note 5)	10 442	4 485
Gains de réévaluation cumulés	7 179	396
	17 621	4 881
Obligations contractuelles (note 15)		
Éventualités (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Martine Carré, M.A.

Présidente du conseil d'administration



René Carignan, CPA, CA

Président du Comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014 BUDGET	2014 RÉEL	2013 RÉEL
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	–	5 957	561
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26 774)	(11 551)	(5 866)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 363	5 078	5 367
Perte (gain) à la disposition d'immobilisations corporelles	–	46	(82)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	–	–	551
	(18 411)	(6 427)	(30)
Acquisition des charges payées d'avance	–	(3 313)	(4 096)
Utilisation des charges payées d'avance	–	3 719	3 415
	–	406	(681)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	–	6 783	4 407
Diminution (augmentation) de la dette nette	(18 411)	6 719	4 257
DETTE NETTE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(35 702)	(35 702)	(39 959)
DETTE NETTE, À LA FIN DE L'EXERCICE	(54 113)	(28 983)	(35 702)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel lié aux activités de l'exercice	5 957	561
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 078	5 367
Ajustement de la dette au taux effectif (note 10)	(150)	-
Perte (gain) à la disposition d'immobilisations corporelles	46	(82)
	10 931	5 846
Variation des actifs et des passifs		
Augmentation des débiteurs	(3 354)	(1 281)
Diminution (augmentation) des stocks destinés à la vente	3 645	(11 063)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(16 010)	20 528
Augmentation (diminution) des subventions reportées du gouvernement du Québec	6 073	(2 143)
Augmentation de l'avance du gouvernement du Québec	13 471	2 881
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	406	(681)
Diminution du passif au titre des avantages sociaux futurs	(2 884)	(360)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	12 278	13 727
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 292)	(5 349)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	551
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(11 292)	(4 798)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette	10 800	8 300
Remboursement de la dette	(8 734)	(4 273)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 066	4 027
Gain (perte) de change non réalisé sur la trésorerie et les éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en devises étrangères	506	(398)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 558	12 558
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 365	17 807
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	33 923	30 365
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	1 160	1 241
Intérêts reçus	442	377
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par les créditeurs et charges à payer	1 117	858

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38), continue son existence en vertu de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* (RLRQ 1998, chapitre 41). Héma-Québec a pour mission de fournir avec efficacité des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains. Héma-Québec fonctionne dans un environnement réglementé conformément aux exigences de la *Loi fédérale sur les aliments et drogues* et sous licence de la Direction des produits biologiques et thérapies génétiques de Santé Canada. En vertu de sa loi constitutive, Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Héma-Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doivent être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour équité salariale ainsi que le passif au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des éléments d'actifs financiers, de passifs financiers ainsi que les dérivés. Leur évaluation dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Clients et autres débiteurs	Coût
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	Coût
Avance du gouvernement du Québec	Coût
Dérivés	Juste valeur
Dettes	Coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Héma-Québec utilise les instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change. Les gains et les pertes latents sur les contrats de change sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS (suite)

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Régimes d'avantages sociaux

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés, regroupés sous « autres régimes », certains avantages postérieurs à l'emploi ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance maladie et d'assurance vie.

Le coût des avantages de retraite de l'exercice est calculé de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Il est déterminé par le coût net des avantages pour les services rendus de l'exercice, l'amortissement des gains et pertes actuariels ainsi que les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs moins le rendement prévu des actifs des régimes. Les modifications apportées aux régimes entraînent un coût des services rendus antérieurement et est constaté comme charge dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les obligations au titre des avantages sociaux futurs sont calculés de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les taux d'inflation, les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et l'évolution des coûts des soins de santé.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement prévu des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur liée au marché lissée sur une période de cinq ans.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, de l'écart entre l'expérience du régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que des modifications à ces hypothèses. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté dans l'état de la situation financière et représente, à la fin de l'exercice, la différence entre la valeur des obligations au titre des avantages sociaux futurs et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS (suite)

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente se composent des stocks de produits sanguins, labiles et stables, de sang de cordon et de tissus humains. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur recouvrable, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur recouvrable correspond au prix de vente estimatif moins les charges de ventes variables qui s'appliquent.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière tandis que les éléments non monétaires sont évalués au taux de change mensuel moyen historique. Les fluctuations du cours du change donnent lieu à des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers d'Héma-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service aux taux suivants :

Bâtiment	25 ans
Améliorations au bâtiment	10 et 20 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel roulant, matériel et équipement	5 et 10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 et 10 ans
Équipement et logiciel informatique	3 ans
Développement informatique	5 et 7 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou en développement ne sont pas amortis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Les moins-values sont passées en charges de l'exercice courant à l'état des résultats et aucune reprise sur la réduction de valeur n'est constatée ultérieurement.

3. PRODUITS SANGUINS

Les tarifs budgétaires pour l'ensemble des produits sanguins sont déposés annuellement auprès de SigmaSanté qui est l'organisme de gestion de l'approvisionnement en commun désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à la section VI de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*. Après consultation auprès du Comité de gestion, de l'approvisionnement et du financement du système du sang (CGAF), les tarifs budgétaires sont entérinés par SigmaSanté. Le CGAF est un comité consultatif pour la Direction de la biovigilance, qui elle-même relève de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire. Le CGAF a pour rôle de faire des recommandations portant sur les questions financières et comptables entourant l'approvisionnement en produits sanguins.

4. CHARGES

				2014	2013
	PRODUITS STABLES	PRODUITS LABILES	AUTRES SERVICES	TOTAL	TOTAL
Produits stables	190 546	–	–	190 546	203 215
Salaires et charges sociales	349	78 174	10 461	88 984	89 073
Fournitures médicales et de collectes	–	25 618	4 405	30 023	35 675
Immeuble et locaux	2	9 024	138	9 164	9 141
Amortissement des immobilisations corporelles	4	4 646	428	5 078	5 367
Services achetés	3 346	(3 192)	4 438	4 592	5 694
Transport et livraison	44	4 080	249	4 373	4 349
(Gain) perte de change	(3 745)	(252)	–	(3 997)	3 694
Achat sang de cordon, cellules souches et tissus humains	–	–	3 484	3 484	2 569
Publicité et relations publiques	10	2 951	131	3 092	3 934
Intérêts sur dette à long terme	–	1 005	–	1 005	1 255
Assurances	–	847	–	847	760
Autres intérêts et frais de banque	–	99	–	99	201
Perte (gain) à la disposition d'immobilisations corporelles	–	36	10	46	(82)
Autres charges	92	7 920	1 183	9 195	9 730
Sous-total	190 648	130 956	24 927	346 531	374 575
Plasma pour fractionnement*	10 589	(10 589)	–	–	–
Variation des stocks**	6 049	572	(1 565)	5 056	(11 916)
Total	207 286	120 939	23 362	351 587	362 659

*Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

**La variation des stocks inclut les produits labiles, les produits stables, les tissus humains, le sang de cordon et le plasma pour fractionnement.

5. EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* en vigueur depuis le 5 juin 2013, tout surplus de financement découlant de l'application des tarifs est versé au fonds général du fonds consolidé du revenu, à moins d'une entente préalable entre le ministre et Héma-Québec visant l'utilisation du surplus.

Afin de réaliser son projet de construction d'un centre de production cellulaire, complexe C-LAVIE, sur un terrain du parc technologique « Espace d'innovation Michelet », le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé Héma-Québec à réserver 3 500 milliers de dollars des 3 570 milliers de dollars de son excédent cumulé lié aux activités de l'exercice clos le 31 mars 2013 pour le financement du projet.

Pour ce qui est de l'excédent 2013-2014 de 5 957 milliers de dollars, Héma-Québec est en discussion avec le ministère afin de définir les modalités d'une entente pour le réserver au fin de son projet.

5. EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS (suite)

			2014	2013
	EXCÉDENT RÉSERVÉ	OPÉRATIONS	TOTAL	TOTAL
EXCÉDENT CUMULÉ :				
Solde de début	-	4 485	4 485	3 924
Affectation à l'excédent réservé - complexe C-LAVIE	3 500	(3 500)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	(49)	-	(49)	-
Excédent annuel lié aux activités	-	5 957	5 957	561
Solde à la fin	3 451	6 942	10 393	4 485
EXCÉDENT CUMULÉ INVESTI :				
Solde de début	-	-	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	49	-	49	-
Solde à la fin	49	-	49	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	3 500	6 942	10 442	4 485

6. DÉBITEURS

	2014	2013
Taxes de vente	1 731	1 761
Clients	2 085	1 450
Autres débiteurs	3 370	621
	7 186	3 832

7. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2014	2013
Produits stables	26 868	32 703
Plasma pour fractionnement	6 268	5 162
Produits labiles	2 975	3 547
Matériel de collecte	2 095	2 105
Sang de cordon	1 606	-
Tissus humains	778	818
Matériel de laboratoire	641	541
	41 231	44 876

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Fournisseurs	20 536	36 313
Salaires et vacances à payer	10 367	8 227
Charges sociales	1 530	1 653
Subvention du gouvernement du Québec	-	2 000
Revenus reportés	986	977
	33 419	49 170

9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Héma-Québec est autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à instituer un régime d'emprunts en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce régime d'emprunts permet à Héma-Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier. Le montant autorisé pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 vise à combler les besoins n'excédant pas 62 000 milliers de dollars et le montant autorisé pour le régime précédent prenant fin le 31 mars 2013 était de 33 000 milliers de dollars. Les emprunts prévus dans le cadre de ces régimes servent principalement au financement des découverts bancaires, à l'acquisition et au renouvellement d'actifs, au renouvellement de prêts et à la mise en place de projets visant l'amélioration de la sécurité des produits. Les conditions d'emprunts se font à des taux similaires ou équivalents à ceux du gouvernement du Québec.

Héma-Québec dispose aussi d'une marge de crédit rotative de 15 000 milliers de dollars auprès d'une institution financière dont les conditions peuvent être modifiées au gré de la banque. Cette marge de crédit est remboursable à tout moment et n'était pas utilisée en date du 31 mars 2014 et 2013.

10. DETTES

	2014	2013
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 450 (capital seulement), à taux fixes variant de 1,59 % à 4,57 %, échéant entre 2015 et 2023	17 276	14 003
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 200 (capital seulement), à taux fixes variant de 2,72 % à 3,93 %, renouvelables entre 2016 et 2020 et échéant entre 2021 et 2030	27 176	28 533
	44 452	42 536

La comptabilisation de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif représente un ajustement de la dette existante de 150 milliers de dollars.

Le solde des emprunts auprès du Fonds de financement est de 44 091 milliers de dollars au 31 mars 2014 et de 38 797 milliers de dollars au 31 mars 2013.

Les remboursements en capital de la dette au cours des prochains exercices reflètent l'hypothèse du renouvellement aux mêmes conditions :

2015	7 775
2016	6 215
2017	5 196
2018	4 461
2019	3 667
2020 et suivantes	17 138

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite et d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Les régimes de retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2012. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs présentées au 31 mars 2014 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur les dernières évaluations actuarielles. Après les évaluations actuarielles, certaines modifications ont été apportées aux hypothèses actuarielles et des modifications ont également été apportées aux régimes afin d'augmenter les taux de cotisations salariales. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des dernières années précédant le départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en date du 31 mars 2013. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2014 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur cette dernière évaluation actuarielle.

Héma-Québec a également des régimes à cotisations déterminées dont l'engagement est limité à la valeur totale des comptes individuels des participants en vertu des régimes.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants soit 12 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 13 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire, 15 ans pour les régimes d'assurance vie et des soins médicaux et 2 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi.

CLASSIFICATION DU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2014	2013
Régimes de retraite	(1 650)	1 366
Autres régimes	6 245	6 113
Total du passif au titre des avantages sociaux futurs	4 595	7 479

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2014		2013	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	161 594	5 891	150 341	6 108
Actifs des régimes de retraite	157 874	–	135 193	–
Situation de déficit	3 720	5 891	15 148	6 108
Gain (perte) actuariel non amorti	(5 370)	354	(13 782)	5
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	(1 650)	6 245	1 366	6 113

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2014		2013	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	150 341	6 108	139 677	6 771
Coût des avantages pour services rendus	10 403	2 296	10 349	2 526
Intérêts débiteurs sur l'obligation	8 301	132	7 754	155
Prestations versées	(5 906)	(2 296)	(5 294)	(2 465)
Coût des modifications	33	-	222	-
Gain actuariel	(1 578)	(349)	(2 367)	(879)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	161 594	5 891	150 341	6 108

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE

	2014		2013	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice	135 193	-	120 975	-
Cotisations versées par l'employeur	11 009	-	9 458	-
Cotisations versées par les employés	4 612	-	4 225	-
Rendement prévu sur les actifs	7 702	-	6 884	-
Prestations versées	(5 906)	-	(5 294)	-
Gain (perte) actuariel sur les actifs	5 264	-	(1 055)	-
Actifs des régimes de retraite, à la fin de l'exercice	157 874	-	135 193	-

VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS DES RÉGIMES AU 31 MARS

	2014		2013	
Actions	107 553	64 %	88 240	65 %
Obligations	52 123	31 %	41 489	30 %
Autres	8 617	5 %	7 189	5 %
Total	168 293	100 %	136 918	100 %

RENDEMENT RÉEL SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

	2014	2013
Rendement prévu des actifs	7 702	6 884
Rendement réel des actifs	12 966	5 829
Gain (perte) actuariel sur les actifs	5 264	(1 055)
Taux de rendement réel	9,26 %	4,66 %

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

COÛT DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE

	2014		2013	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût net des avantages pour services rendus	5 791	2 296	6 124	2 526
Amortissement des pertes actuarielles	1 570	–	1 666	–
Coût des modifications	33	–	222	–
Coût au titre des avantages	7 394	2 296	8 012	2 526
Intérêts débiteurs sur l'obligation	8 301	132	7 754	155
Rendement prévu des actifs	(7 702)	–	(6 884)	–
Intérêt au titre des avantages	599	132	870	155
Coût total au titre des avantages	7 993	2 428	8 882	2 681

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2014		2013	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars				
Taux d'actualisation	5,70 %	3,50 %	5,50 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,50 %	–	2,50 %	–
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 mars				
Taux d'actualisation	5,50 %	3,00 %	5,50 %	3,10 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,50 %	–	5,50 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Facteurs démographiques				
Mortalité	CPM-RPP2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B		95 % de la Table UP1994 variant selon le sexe projetée de façon générationnelle avec l'échelle AA majorée	

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2014							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET LOCATIVES	MATÉRIEL ROULANT, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT ET LOGICIEL INFORMATIQUE	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	39 494	20 363	4 289	11 336	8 525	86 147
Acquisitions	-	2 988	5 427	125	993	2 018	11 551
Dispositions	-	-	(590)	(83)	(752)	-	(1 425)
Solde à la fin*	2 140	42 482	25 200	4 331	11 577	10 543	96 273
Amortissement cumulé							
Solde de début	-	17 321	13 576	3 912	9 656	4 362	48 827
Amortissement de l'exercice	-	1 989	1 544	166	909	470	5 078
Dispositions	-	-	(575)	(52)	(752)	-	(1 379)
Solde à la fin	-	19 310	14 545	4 026	9 813	4 832	52 526
Valeur comptable nette	2 140	23 172	10 655	305	1 764	5 711	43 747
2013							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET LOCATIVES	MATÉRIEL ROULANT, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT ET LOGICIEL INFORMATIQUE	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	38 497	20 334	4 282	10 493	5 460	81 206
Acquisitions	-	997	661	7	1 136	3 065	5 866
Dispositions	-	-	(632)	-	(293)	-	(925)
Solde à la fin*	2 140	39 494	20 363	4 289	11 336	8 525	86 147
Amortissement cumulé							
Solde de début	-	15 312	12 231	3 681	9 140	3 552	43 916
Amortissement de l'exercice	-	2 009	1 510	231	807	810	5 367
Dispositions	-	-	(165)	-	(291)	-	(456)
Solde à la fin	-	17 321	13 576	3 912	9 656	4 362	48 827
Valeur comptable nette	2 140	22 173	6 787	377	1 680	4 163	37 320

*Le solde à la fin inclut les immobilisations corporelles en cours suivantes :

	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET LOCATIVES	MATÉRIEL ROULANT, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT ET LOGICIEL INFORMATIQUE	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
2014	-	49	542	6	169	2 291	3 057
2013	-	309	-	-	49	1 453	1 811

13. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2014	2013
Frais reportés du bail emphytéotique – Université Laval	1 216	1 276
Taxes municipales et scolaires	599	566
Contrat de support et de licences informatiques	532	576
Contrat de service et d'entretien des équipements de laboratoire	271	270
Assurances	109	467
Autres	130	108
	2 857	3 263

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec est exposée à différents risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

I. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Héma-Québec est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leur obligation financière, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligation financière de tierces parties ayant des caractéristiques similaires et économiques qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers d'Héma-Québec qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux clients est limité puisque les principales créances sont afférentes à la vente de sang de cordon, de cellules souches, de tissus humains ou de services principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces créances sont recouvrables au cours de l'année.

Les autres débiteurs incluent principalement un escompte à recevoir en vertu d'une entente contractuelle avec un fournisseur. Le risque de crédit est limité puisque ce montant à recevoir est prévu au contrat et qu'Héma-Québec a respecté ses obligations d'achat. Ce montant est recouvrable dans les 60 jours suivant la fin d'exercice.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des instruments financiers d'Héma-Québec exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé et totalise 39 378 milliers de dollars (32 436 milliers de dollars en 2013). Aucun de ces instruments financiers n'est déprécié et la direction estime que la qualité du crédit de tous les instruments qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance est bonne à la date des états financiers.

II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Héma-Québec ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liés à ses passifs financiers lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'Héma-Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Héma-Québec gère activement le solde de son encaisse et de ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation et considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les facilités de crédit sont présentées à la note 9.

Au 31 mars 2014, les échéances contractuelles des passifs financiers étaient les suivantes :

	2015	2016	2017 ET SUIVANTES	TOTAL	VALEUR COMPTABLE
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	30 806	–	–	30 806	30 806
Avance du gouvernement du Québec	24 289	–	–	24 289	24 289
Intérêts sur les dettes	1 249	1 057	4 622	6 928	6 731
Dettes	7 775	6 215	30 462	44 452	44 649
Total des instruments financiers non dérivés	64 119	7 272	35 084	106 475	106 475
Instruments financiers dérivés	(7 071)	–	–	(7 071)	(7 071)
Total des instruments financiers	57 048	7 272	35 084	99 404	99 404

III. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Héma-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variation des taux d'intérêt du marché. Les dettes d'Héma-Québec portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé Héma-Québec est minime et le risque de marché l'est également puisqu'Héma-Québec n'a pas l'intention de les rembourser avant l'échéance.

Une augmentation ou une diminution des taux d'intérêt de 0,5 % (0,5 % au 31 mars 2013) n'aurait aucune incidence sur l'excédent annuel lié aux activités et sur les gains et pertes de réévaluation pour les exercices clos le 31 mars 2014 et 2013.

Risque de change :

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec réalise ses achats de produits stables essentiellement en dollars américains et est donc exposée aux fluctuations de cette devise. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Afin de gérer le risque de change afférent à l'achat de produits stables, de fournitures médicales et de collectes, Héma-Québec s'est engagée à acheter des devises américaines pour couvrir 90 % de ses besoins estimés en devises, par 26 contrats de change pour un montant de 163 300 milliers de dollars au taux de 1,0622 pour la période du 3 avril 2014 au 18 mars 2015 (en 2013, 26 contrats de change pour un montant de 142 000 milliers de dollars au taux de 1,01041 pour la période du 4 avril 2013 au 18 mars 2014).

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2014, des gains latents sur les contrats de change au montant de 7 071 milliers de dollars sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation (794 milliers de dollars au 31 mars 2013) et ils sont évalués en fonction de l'écart entre les taux d'achat des devises selon les contrats de change et le taux de 1,1055 non ajusté coté sur un marché actif pour des instruments identiques, au 31 mars 2014 (1,016 au 31 mars 2013).

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devises étrangères :

	2014	2013
DOLLARS AMÉRICAINS		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	179	4 306
Clients	2 275	–
Fournisseurs	7 092	20 970

Une variation du cours du dollars américain de 5 % (3 % en 2013), correspondant à la volatilité observée sur le marché au cours des 12 derniers mois, n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent annuel lié aux activités ni sur les gains et pertes de réévaluation en s'appuyant sur les actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères détenus par Héma-Québec à la date des états financiers.

Juste valeur :

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur est composée uniquement des dérivés. Ils sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur (la juste valeur des dérivés étant établie en fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement à savoir des prix ou indirectement à savoir des dérivés de prix).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des vingt-et-une prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élèvent à 2 616 milliers de dollars (2 342 milliers de dollars en 2013) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2015	2 842
2016	2 831
2017	2 573
2018	2 460
2019	2 217
2020 et suivantes	24 854

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, Héma-Québec est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'a besoin d'être constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'Héma-Québec.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, le vérificateur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au fonctionnement du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2013 et 2012 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

/s/ Pierre Karl Péladeau

Président du Conseil d'administration

/s/ Thierry Vandal

Président-directeur général

/s/ Lise Croteau

Vice-présidente –
Comptabilité et contrôle

Montréal, Québec

Le 21 février 2014

Au Ministre des Finances du Québec,

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2013 et 2012 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.²

/s/ Michel Samson, CPA auditeur, CA
Vérificateur général du Québec par intérim

Montréal, Québec
Le 21 février 2014

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120220
2. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2013	2012
Produits	3	12 881	12 136
Charges			
Exploitation		2 450	2 364
Achats d'électricité et de combustible		1 568	1 183
Amortissement	4	2 492	2 415
Taxes	5	1 000	997
		7 510	6 959
Résultat d'exploitation		5 371	5 177
Frais financiers	6	2 433	2 441
Résultat provenant des activités poursuivies		2 938	2 736
Résultat provenant des activités abandonnées	7	4	(1 876)
Résultat net		2 942	860

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Note	2013	2012
Solde au début de l'exercice		14 833	14 618
Résultat net		2 942	860
		17 775	15 478
Dividende	18	2 207	645
Solde à la fin de l'exercice		15 568	14 833

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2013	2012
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	1 695	2 183
Placements temporaires		1 689	609
Clients et autres débiteurs	16	2 177	1 911
Instruments dérivés	16	883	1 052
Actifs réglementaires	2	1	16
Matériaux, combustible et fournitures		194	178
		6 639	5 949
Immobilisations corporelles	8	59 077	57 174
Actifs incorporels	9	2 323	2 241
Placements	10	146	134
Instruments dérivés	16	659	1 269
Actifs réglementaires	2	8	10
Autres actifs	11	4 258	3 731
		73 110	70 508
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		23	19
Créditeurs et charges à payer		2 229	2 069
Dividende à payer	18	2 207	645
Intérêts courus		890	835
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	118	178
Instruments dérivés	16	576	663
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	13	1 157	694
		7 200	5 103
Dette à long terme	13	43 067	42 555
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	834	774
Instruments dérivés	16	1 295	1 816
Autres passifs	14	1 067	1 003
Dette à perpétuité	15	253	275
		53 716	51 526
CAPITAUX PROPRES	18		
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		15 568	14 833
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(548)	(225)
		15 020	14 608
		19 394	18 982
		73 110	70 508
Engagements et éventualités	22		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Jacques Leblanc

Président du Comité de vérification

/s/ Pierre Karl Péladeau

Président du Conseil d'administration

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2013	2012
Activités d'exploitation			
Résultat net		2 942	860
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 492	2 429
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		148	286
Radiation d'immobilisations corporelles en cours	7	–	990
Dépréciation des actifs de la centrale nucléaire	7	–	827
Autres		10	11
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	20	(131)	(200)
Variation nette de l'actif et du passif au titre des prestations constituées	21	(444)	(435)
		5 017	4 768
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(4 055)	(3 673)
Ajouts aux actifs incorporels		(280)	(259)
(Acquisition) cession nette de placements temporaires		(1 067)	506
Autres		16	105
		(5 386)	(3 321)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		2 176	2 327
Remboursement de dette à long terme		(2 083)	(1 245)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	16	5 016	5 320
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	16	(4 726)	(4 962)
Variation nette des emprunts		1	(38)
Dividende versé		(645)	(1 958)
Autres		134	(83)
		(127)	(639)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		8	(2)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(488)	806
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2 183	1 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 695	2 183
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	20		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	2013	2012
Résultat net	2 942	860
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des (pertes reportées) gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(218)	192
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(105)	(259)
	(323)	(67)
Résultat étendu	2 619	793

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exercices terminés les
31 décembre 2013 et 2012

Les montants indiqués dans
les tableaux sont exprimés en
millions de dollars canadiens,
sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil des normes comptables du Canada a autorisé les entités à tarifs réglementés à reporter la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière (IFRS) au 1^{er} janvier 2015. Comme elle pouvait se prévaloir de ce droit de report, Hydro-Québec a choisi de dresser ses états financiers consolidés des exercices 2013 et 2012 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont présentés à la Partie V du *Manuel de CPA Canada*, « Normes comptables pré-basculément » (PCGR du Canada).

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec tiennent également compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et Hydro-Québec sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Dans la décision D-2012-021, la Régie a autorisé la modification de certaines méthodes comptables aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur à compter de 2012, afin de les rendre conformes aux IFRS. Ces modifications ont trait à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon les normes IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires*, et des avantages du personnel selon la norme IAS 19, *Avantages du personnel*. De plus, le solde net de l'actif et du passif au titre des prestations constituées a été retiré de la base de tarification. Dans la décision D-2013-037, la Régie a autorisé l'application de la norme IAS 19R, *Avantages du personnel*, aux fins de l'établissement des tarifs du Distributeur à compter de 2013.

Transport

Dans la décision D-2013-090, la Régie a indiqué qu'elle traiterait les dossiers tarifaires 2013 et 2014 du Transporteur de façon concomitante. Dans la décision D-2012-164, elle a indiqué que les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec approuvés pour l'année 2012 seraient maintenus provisoirement pour 2013. Ces tarifs ont été fixés par la décision D-2012-066 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,84 %. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Distribution

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec ont été fixés par les décisions D-2013-043 et D-2012-035, dans lesquelles la Régie a autorisé respectivement une hausse tarifaire uniforme de 2,41 % en vigueur le 1^{er} avril 2013 et une baisse tarifaire uniforme de 0,45 % en vigueur le 1^{er} avril 2012. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,38 % en 2013 et à 6,80 % en 2012. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et de ses coentreprises ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement, les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses actuarielles et économiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

PRODUITS

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. Elle effectue également des transactions d'arbitrage. Les produits des ventes d'électricité et des transactions d'arbitrage sont comptabilisés à la livraison. Les transactions d'arbitrage sont comptabilisées après déduction des achats d'électricité afférents.

Les produits comprennent également certains montants qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de la clientèle ou qu'elle doit lui remettre ultérieurement. Ces montants concernent notamment l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale, les services de transport et les aléas climatiques. Ces éléments donnent lieu à des actifs et passifs financiers qui sont présentés soit dans les postes Clients et autres débiteurs et Autres actifs, soit dans les postes Crédeurs et charges à payer et Autres passifs, selon leur échéance, laquelle varie de un à cinq ans.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les biens, livrés.

CONVERSION DES DEVICES

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise des établissements étrangers étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés dans le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'à la période de réalisation de ces ventes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Leur évaluation au cours des périodes ultérieures et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, le cas échéant, dépendent de la catégorie dans laquelle ces instruments sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers dans les différentes catégories :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	
Désignés	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Classés	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, présenté sous Autres actifs Débiteurs présentés sous Autres actifs
Autres passifs financiers	Emprunts Crédeurs et charges à payer Dividende à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Crédeurs présentés sous Autres passifs Dette à perpétuité

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation lorsque certaines conditions sont réunies. Ainsi, le solde net est présenté au bilan lorsqu'Hydro-Québec possède un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation ; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les intérêts sur ces actifs, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Les prêts et créances, diminués des pertes de valeur, ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût après amortissement comprend les coûts de transaction, les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement sur une base nette sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'affaires, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer son risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'aluminium et de l'énergie. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs et à des passifs précis présentés au bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec évalue aussi l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes comptabilisés antérieurement continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur au bilan si certaines conditions sont réunies. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1^{er} janvier 2003.

Hydro-Québec doit classer les évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : prix cotés d'instruments identiques sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données importantes et inducteurs de valeur importants observables sur des marchés ; et
- niveau 3 : une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants qui ne sont pas des données de marché observables.

La trésorerie, déduction faite des découverts bancaires, ainsi que les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les équivalents

de trésorerie sont constitués de placements ayant une échéance d'au plus trois mois à la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont présentés dans le poste Placements temporaires.

À l'exception de la trésorerie et des évaluations d'instruments dérivés cotés en Bourse, qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou des taux ou prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'aluminium ou de l'énergie) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et celle des ententes conclues avec des communautés locales qui correspondent à la définition d'un passif sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 120 ans
Production thermique	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 70 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 60 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est inscrit dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les coûts liés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), ceux des logiciels développés en interne et les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit le PGEÉ, les logiciels et licences, les frais de développement et les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

PGEÉ	10 ans
Logiciels et licences	3 à 10 ans
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

PLACEMENTS

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des entreprises détenues qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des entreprises détenues est comptabilisée dans le résultat net. Les dividendes reçus de ces entreprises sont portés en diminution de la valeur comptable de la participation.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est déterminé en fonction d'un taux d'actualisation et repose sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le taux d'actualisation est fondé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tient compte des flux de trésorerie prévus rattachés aux obligations au titre des prestations constituées.
- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Aux 1^{ers} janvier 2013 et 2012, cette durée était de douze ans.
- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisé dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Lors du règlement final de l'obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation en cause, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec réévalue périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ENTENTES CONCLUES AVEC
DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé

correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales, y compris des ventes d'électricité, avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

NOTE 2 EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés à l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été comptabilisés dans un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Ils ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le résultat net aurait été augmenté de 1 M\$ en 2013 et en 2012.

Coûts liés à des projets d'un montant supérieur
à 10 M\$ en attente d'autorisation

Les coûts relatifs à des projets d'un montant supérieur à 10 M\$ qui ont été intégrés à une demande tarifaire, mais qui sont en attente d'autorisation au moment où la décision sur la demande tarifaire est rendue, sont comptabilisés dans un compte distinct jusqu'à ce que les projets soient autorisés par la Régie et sont amortis au cours de l'exercice subséquent. Ces coûts font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2012-024, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le résultat net aurait été augmenté de 14 M\$ en 2013 (réduit de 10 M\$ en 2012).

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortis- sement	2013	2012
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2014-2047	8	9
Coûts liés à des projets d'un montant supérieur à 10 M\$ en attente d'autorisation	-	-	14
Autre	2014	1	3
		9	26
Tranche à court terme		1	16
		8	10

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours liés à des activités réglementées, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. En vertu de la décision D-2011-039 de la Régie, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec, les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont comptabilisées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode de l'amortissement linéaire. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

En vertu des décisions D-2002-25, D-2002-288, D-2003-93 et D-2006-56 de la Régie, les coûts de publicité et de promotion, les frais de représentation, les coûts liés à la formation et les autres frais généraux engagés aux fins du PGEÉ jusqu'au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés dans les coûts

liés à cet actif incorporel et seront amortis linéairement sur une période de dix ans. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts et frais auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Depuis le 1^{er} janvier 2012, en vertu de la décision D-2012-021 de la Régie, ces coûts sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En vertu de la décision D-2011-058 de la Régie, certains coûts engagés pour la réalisation du projet d'optimisation des systèmes clientèle qui n'avaient pas été pris en compte dans l'établissement des tarifs et qui avaient été comptabilisés dans un compte distinct ont été amortis en 2012. Ces coûts ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où a débuté l'amortissement. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le résultat net aurait été augmenté de 10 M\$ en 2012.

Enfin, le cadre juridique et réglementaire dans lequel Hydro-Québec exerce ses activités lui confère le droit de recevoir de la clientèle ou l'obligation de remettre à celle-ci, selon le cas, les sommes correspondant à tout écart entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Ces éléments donnent donc lieu à des actifs ou passifs financiers. Ils comprennent l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale (décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024), l'approvisionnement en combustible (décision D-2009-016), le service de transport pour l'alimentation de la charge locale (décisions D-2003-93, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024), les aléas climatiques (décisions D-2006-34 et D-2009-016), le service de transport de point à point (décisions D-2007-08 et D-2008-019), le coût de retraite (décisions D-2011-028, D-2011-039, D-2012-024 et D-2012-059), les coûts liés aux pannes majeures (décisions D-2009-016 et D-2013-037) et la charge liée aux activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (décision D-2013-037).

NOTE 3 PRODUITS

	2013	2012
Ventes d'électricité	12 610	11 636
Autres	271	500
	12 881	12 136

NOTE 4 AMORTISSEMENT

	2013	2012
Immobilisations corporelles ^a	2 067	2 047
Actifs incorporels	274	241
Actifs réglementaires	17	19
Sorties d'immobilisations	134	108
	2 492	2 415 ^b

a) La révision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles réalisée en 2013 n'a eu aucune incidence importante sur la charge d'amortissement de l'exercice. En 2012, la révision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles s'est traduite par une diminution de 181 M\$ de la charge d'amortissement. Cette révision a notamment fait passer la période d'amortissement maximale de 100 à 120 ans pour certains actifs liés à la production hydraulique, de 50 à 70 ans pour certains actifs associés aux postes et lignes de transport et de 40 à 60 ans pour certains actifs associés aux postes et lignes de distribution.

b) L'amortissement présenté dans l'état consolidé des flux de trésorerie de 2012 comprend aussi 14 M\$ au titre des actifs liés aux activités abandonnées.

NOTE 5 TAXES

	2013	2012
Redevances hydrauliques ^a	674	621
Taxe sur les services publics ^b	245	252
Taxes municipales, scolaires et autres ^c	81	124
	1 000	997

- a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 669 M\$ en 2013 (617 M\$ en 2012), dont un solde à payer de 52 M\$ au 31 décembre 2013 (23 M\$ au 31 décembre 2012).
- b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.
- c) Y compris un montant de 30 M\$ payable au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* en 2013 (37 M\$ en 2012) et, en 2012, un montant de 49 M\$ payable au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi instituant le Fonds du développement nordique*.

NOTE 6 FRAIS FINANCIERS

	2013	2012
Intérêts sur titres d'emprunt	2 585	2 576
(Gain net) perte nette de change	(21)	2
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt ^a	200	197
	2 764	2 775
Moins		
Frais financiers capitalisés	302	306
Revenu net de placement	29	28
	331	334
	2 433	2 441

- a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont payés au gouvernement du Québec.

NOTE 7 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En septembre 2012, la décision a été prise d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires. La centrale a continué de produire de l'électricité jusqu'à la fin de 2012, conformément aux conditions de son permis d'exploitation, après quoi Hydro-Québec a entamé les préparatifs nécessaires à sa mise en dormance en vue de son démantèlement, à l'horizon 2060.

Le résultat d'exploitation de la centrale de Gentilly-2 est présenté au titre des activités abandonnées dans les états consolidés des résultats. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, les activités abandonnées relèvent des secteurs Production et Transport.

L'abandon du projet de réfection a entraîné la radiation des immobilisations corporelles en cours liées à ce projet, d'une valeur de 990 M\$.

Par suite de l'abandon du projet de réfection, Hydro-Québec a également dû procéder à un test de dépréciation de tous les actifs liés aux activités nucléaires. La valeur comptable de ces actifs, y compris l'augmentation des obligations liées au démantèlement de la centrale, a été comparée à leur juste valeur, qui a été établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Une dépréciation de 827 M\$ a été comptabilisée, ce qui a ramené la valeur comptable des actifs liés aux activités nucléaires à zéro.

Le tableau suivant présente le détail du résultat provenant des activités abandonnées :

	2013	2012
Résultat d'exploitation		
Produits	–	144
Charges	(4)	203
	4	(59)
Radiation des immobilisations corporelles en cours	–	(990)
Dépréciation des actifs de la centrale nucléaire		
Immobilisations corporelles	–	(795) ^a
Matériaux, combustible et fournitures	–	(32)
	–	(827)
	4	(1 876)

- a) Y compris une augmentation de 365 M\$ des obligations liées au démantèlement de la centrale.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	41 782	15 509	3 614	29 887
Thermique	708	679	–	29
Autres	737	447	11	301
	43 227	16 635	3 625	30 217
Transport				
Postes et lignes	26 304	9 917	1 702	18 089
Autres	2 330	1 340	101	1 091
	28 634	11 257	1 803	19 180
Distribution				
Postes et lignes	13 111	5 701	370	7 780
Autres	2 977	1 672	135	1 440
	16 088	7 373	505	9 220
Construction	32	18	–	14
Activités corporatives et autres	1 135	774	85	446
	89 116	36 057	6 018	59 077

	2012			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	40 306	14 850	3 753	29 209
Thermique	784	737	–	47
Nucléaire ^a	2 329	2 329	–	–
Autres ^a	775	478	20	317
	44 194	18 394	3 773	29 573
Transport				
Postes et lignes ^a	25 177	9 322	1 215	17 070
Autres ^a	2 273	1 313	105	1 065
	27 450	10 635	1 320	18 135
Distribution				
Postes et lignes	12 659	5 382	358	7 635
Autres	2 862	1 662	168	1 368
	15 521	7 044	526	9 003
Construction	30	18	1	13
Activités corporatives et autres	1 113	738	75	450
	88 308	36 829	5 695	57 174

a) En 2012, l'abandon des activités nucléaires a entraîné la comptabilisation de 795 M\$ au titre de la dépréciation des immobilisations corporelles en service et de 990 M\$ au titre de la radiation des immobilisations corporelles en cours, comme il est indiqué à la note 7, Activités abandonnées.

NOTE 9 ACTIFS INCORPORELS

	2013			2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs incorporels						
Amortissables						
PGÉE	1 662	696	966	1 548	555	993
Logiciels et licences	1 645	1 014	631	1 495	949	546
Frais de développement	58	28	30	52	28	24
Brevets	24	11	13	23	9	14
	3 389	1 749	1 640	3 118	1 541	1 577
Non amortissables						
Servitudes			396			382
Droits			287			282
			683			664
			2 323			2 241

Les ajouts d'actifs incorporels amortissables générés en interne ont totalisé 277 M\$ en 2013 (261 M\$ en 2012).

NOTE 10 PLACEMENTS

	2013	2012
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	125	115
CITEQ inc.	(5)	(5)
	120	110
Autres	26	24
	146	134

NOTE 11 AUTRES ACTIFS

	Note	2013	2012
Actif au titre des prestations constituées	21	3 886	3 380
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		66	59
Débiteurs ^b		281	265
Autres		25	27
		4 258	3 731

a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le montant global du remboursement sera versé au plus tard le 15 octobre 2019, et des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois seront versés annuellement. En 2012, le montant global du remboursement était réparti en versements de 3 M\$ par trimestre, y compris des intérêts au taux annuel de 7,2 %. Au 31 décembre 2013, aucune tranche n'est présentée à court terme (9 M\$ au 31 décembre 2012, présentés dans le poste Clients et autres débiteurs). La juste valeur de cet actif financier, y compris la tranche à court terme, s'élevait à 66 M\$ au 31 décembre 2013 (81 M\$ au 31 décembre 2012).

b) Y compris des actifs de 281 M\$ liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires (262 M\$ au 31 décembre 2012). Ces actifs font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement autorisé par la Régie, de sorte que leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur. Ils sont recouverts sur une période de un à cinq ans.

NOTE 12 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

En 2012, par suite de l'abandon du projet de réfection de la centrale de Gentilly-2, les hypothèses clés sur lesquelles étaient fondés les paramètres de calcul et le montant estimé des obligations liées au démantèlement de la centrale à la fin de sa vie utile ont fait l'objet d'une révision qui a eu pour principal effet de devancer le début des travaux de 27 ans.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

				2013
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	588	229	135	952
Passifs engagés	–	–	50	50
Charge de désactualisation	33	20	6	59
Passifs réglés	(92)	(1)	(17)	(110)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	1	1
Solde à la fin de l'exercice	529	248	175	952
Moins				
Portion à court terme	93	4	21	118
	436	244	154	834

				2012
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	208	201	131	540
Passifs engagés	–	12	–	12
Charge de désactualisation	15	18	4	37
Passifs réglés	–	(2)	(5)	(7)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	365	–	5	370
Solde à la fin de l'exercice	588	229	135	952
Moins				
Portion à court terme	122	3	53	178
	466	226	82	774

a) Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à la Commission canadienne de sûreté nucléaire relativement à l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement de la centrale de Gentilly-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié.

Les hypothèses clés sur lesquelles est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations ^a			
Au 31 décembre 2013	1 232	677	213
Au 31 décembre 2012	1 192	663	172
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2013	Entre 2014 et 2066	Entre 2014 et 2164	Entre 2014 et 2092
Au 31 décembre 2012	Entre 2013 et 2062	Entre 2013 et 2164	Entre 2013 et 2092
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,0 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,6 et 5,7	Entre 1,1 et 4,4

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,9 % et 3,7 %.

NOTE 12 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (SUITE)

FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2013, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 117 M\$ (112 M\$ au 31 décembre 2012).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

NOTE 13 DETTE À LONG TERME

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût après amortissement, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au

remboursement. Les swaps et les contrats à terme de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2013				2012			
	À l'émission			Au rembourse- ment	À l'émission			Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dettes d'Hydro-Québec								
Dollars canadiens ^a	35 058	35 058	80	100	33 681	33 681	79	99
Dollars américains	8 091	8 601	19	–	8 757	8 705	20	1 ^b
Autres devises								
Euros	60	88	–	–	60	79	–	–
Livres sterling	199	352	1	–	199	322	1	–
Yens	1 000	10	–	–	1 000	11	–	–
		44 109				42 798		
Dettes des filiales								
Dollars américains	10	11	–	–	14	14	–	–
		44 120	100	100		42 812	100	100
Plus								
Ajustement pour le risque de juste valeur couvert		104				437		
		44 224				43 249		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		1 157				694		
		43 067				42 555		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, pour un montant actualisé de 1 123 M\$ au 31 décembre 2013 (1 113 M\$ au 31 décembre 2012). Ces dettes ne portent pas intérêt.

b) Dont 100 % étaient désignés comme couvertures des ventes en dollars américains.

TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des obligations et des billets à moyen terme, y compris les primes, escomptes et frais d'émission, ainsi que de l'incidence des swaps transigés aux fins de la gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à la dette à long terme :

Échéance				2013	2012
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	2,26	1,47	9,20	2,28	2,65
6 à 10 ans	10,06	9,09	–	9,76	9,66
11 à 15 ans	7,50	8,27	–	8,27	8,30
16 à 20 ans	3,70	9,84	–	7,55	7,52
21 à 25 ans	5,62	–	–	5,62	5,62
26 à 30 ans	5,11	–	–	5,11	5,11
31 à 35 ans	4,89	–	–	4,89	4,89
36 à 40 ans	4,31	–	–	4,31	4,35
41 à 45 ans	–	–	–	–	–
46 à 50 ans	6,53	–	–	6,53	6,53
51 à 55 ans	–	–	–	–	–
Moyenne pondérée	5,10	8,47	9,20	5,44	5,54

Au 31 décembre 2013, la portion de la dette à long terme portant intérêt à un taux variable s'élevait à 9,8 %, ou 10,4 % compte tenu de la dette à perpétuité (9,0 %, ou 9,6 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2012).

JUSTE VALEUR

Au 31 décembre 2013, la juste valeur de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, s'établissait à 54 556 M\$ (58 894 M\$ au 31 décembre 2012). Compte tenu des swaps et des contrats à terme transigés aux fins de la gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à la dette à long terme, elle totalisait 55 027 M\$ (59 471 M\$ au 31 décembre 2012). La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs et est calculée d'après les taux d'intérêt à terme évalués selon les taux à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés

financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance.

FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US (2 127 M\$), y compris un crédit-relais de 750 M\$ US (798 M\$), qui viendra à échéance en 2018. Tout titre d'emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au taux de base américain. De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation non utilisées de 434 M\$, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel.

NOTE 14 AUTRES PASSIFS

	Note	2013	2012
Passif au titre des prestations constituées	21	909	847
Créditeurs ^a		158	156
		1 067	1 003

a) Y compris un solde de 20 M\$ au 31 décembre 2013 (29 M\$ au 31 décembre 2012) à payer au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi instituant le Fonds du développement nordique*. La tranche à court terme, qui est présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, s'élevait à 10 M\$ aux 31 décembre 2013 et 2012. Ces montants seront versés par tranches de 10 M\$ par année de 2014 à 2016.

NOTE 15 DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, d'un montant de 253 M\$ (238 M\$ US) au 31 décembre 2013 et de 275 M\$ (276 M\$ US) au 31 décembre 2012, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2013, des tranches d'un montant total de 40 M\$ (38 M\$ US) ont été rachetées sur le marché secondaire et annulées par la suite. En 2012, aucune tranche n'a été rachetée. Divers instruments dérivés sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, le taux des billets à perpétuité s'élevait respectivement à 0,4 % et à 0,8 %. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces billets s'établissait à 214 M\$ (232 M\$ au 31 décembre 2012). La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs et est calculée d'après les taux d'intérêt à terme évalués selon les taux à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

NOTE 16 INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est principalement exposée à trois types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque du prix de l'aluminium et de l'énergie. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence sur les résultats, au moyen de mesures d'atténuation ayant pour but de ramener l'exposition à chaque risque à un niveau acceptable.

GESTION DES RISQUES À LONG TERME

Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une portion de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est comptabilisée dans le poste Produits.

Gestion des risques associés à la dette

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et des contrats à terme pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des swaps et des contrats à terme utilisés aux fins de la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette, exprimées en dollars canadiens et en devises :

Échéance					2013 ^a	2012 ^a
	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Total	Total
Swaps						
Dollars canadiens	223	(2 381)	(2 292)	(2 054)	(6 504)	(6 441)
Dollars américains	(12)	2 030	1 950	1 750	5 718	5 806
Autres devises						
Euros	61	–	–	–	61	61
Livres sterling	200	–	–	–	200	200
Yens	1 000	–	–	–	1 000	1 000
Contrats à terme						
Dollars américains	2 241	–	–	–	2 241	2 280

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Le tableau suivant présente la juste valeur des swaps et des contrats à terme utilisés aux fins de la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette, exprimée en dollars canadiens :

	2013	2012
Instruments dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie des ventes en dollars américains ^a	172	217
Instruments dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie de la dette	(1 079)	(1 802)
Instruments dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur de la dette	190	507
	(717)	(1 078)
Instruments dérivés non désignés comme couvertures ^b	620	920
	(97)	(158)

a) Outre ces instruments dérivés, une partie de la dette à long terme, d'une valeur nominale de 88 M\$ US au 31 décembre 2013 (351 M\$ US au 31 décembre 2012), était également désignée comme couverture de flux de trésorerie des ventes en dollars américains.

b) Ces instruments ont été transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec, et 419 M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit en 2013 (708 M\$ en 2012).

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant nominal des

positions ouvertes sous forme de contrats de vente au 31 décembre 2013 s'élevait à 509 M\$ US (12 M\$ US au 31 décembre 2012).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats de garantie de taux pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des swaps et des contrats à terme pour gérer le risque lié à la fluctuation du prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de variation du prix de l'énergie et de l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Produits ou le poste Achats d'électricité et de combustible. Hydro-Québec a négocié des swaps

d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2013 correspondaient à 15,6 TWh (17,0 TWh au 31 décembre 2012) ainsi que des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes au 31 décembre 2013 représentaient 4,1 millions de MMBtu (1,4 million de MMBtu au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, elle n'avait aucune position ouverte pour couvrir son exposition au risque de variation du prix de l'aluminium (150 000 tonnes au 31 décembre 2012).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2013	2012
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(230)	(18)
Instruments dérivés non désignés comme couvertures	(2)	18
	(232) ^{a, b}	- ^a

a) Ce montant comprend des instruments financiers évalués selon les prix cotés en Bourse (niveau 1) de 1 M\$ (néant en 2012).

b) Les montants versés aux agents de compensation dans le cadre d'appels de marge liés aux instruments dérivés négociés totalisaient 248 M\$ au 31 décembre 2013 (11 M\$ au 31 décembre 2012). Ces montants soumis à restrictions sont présentés dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie.

EFFET DES COUVERTURES

Effet des couvertures sur les résultats

Effet des couvertures de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2013, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les résultats s'élevait à 2 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, Hydro-Québec estimait à 6 M\$ le montant net des pertes comprises dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassées dans les résultats au cours des douze mois suivants (gain net de 191 M\$ au 31 décembre 2012).

En 2013, Hydro-Québec a reclassé une perte nette de 7 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie (néant en 2012).

Au 31 décembre 2013, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrirait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de trois ans (quatre ans au 31 décembre 2012).

Effet des couvertures de juste valeur

Au 31 décembre 2013, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisée dans les résultats s'élevait à 5 M\$ (gain net de 11 M\$ au 31 décembre 2012).

Effet de la réévaluation d'instruments dérivés non désignés comme couvertures

Au 31 décembre 2013, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture n'était pas appliquée s'élevait à 122 M\$ (perte nette de 23 M\$ au 31 décembre 2012). Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

Analyses de sensibilité

Les risques liés aux variations de taux de change, de taux d'intérêt et du prix de l'aluminium et de l'énergie font l'objet d'une gestion intégrée qui vise à limiter leur incidence sur les résultats. La majeure partie des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la portion inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui servent néanmoins à couvrir des positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

Au 31 décembre 2013, si le taux de change (\$ CA/1 \$ US) avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le résultat net aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 14 M\$ (12 M\$ au 31 décembre 2012), tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement supérieurs ou inférieurs de 125 M\$ (166 M\$ au 31 décembre 2012). L'analyse est basée sur les actifs et les passifs financiers libellés en dollars américains, y compris un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 246 M\$ US (84 M\$ US au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, si les taux d'intérêt avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le résultat net aurait été respectivement supérieur de 3 M\$ ou inférieur de 4 M\$ (supérieur ou inférieur de 3 M\$ au 31 décembre 2012), tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement supérieurs de 52 M\$ ou inférieurs de 56 M\$ (supérieurs de 85 M\$ ou inférieurs de 88 M\$ au 31 décembre 2012). L'analyse est basée sur les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les emprunts, les dettes portant intérêt à un taux variable de même que sur tous les instruments dérivés dont la valeur est sensible aux variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2013, si le prix de l'aluminium avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, l'effet sur le résultat net aurait été nul (respectivement supérieur ou inférieur de 1 M\$ au 31 décembre 2012) et l'effet sur les Autres éléments du résultat étendu aurait également été nul (respectivement inférieur ou supérieur de 16 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 16 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement

préautorisées; la qualité de la signature d'Hydro-Québec sur les marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, un montant de 41 085 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (39 966 M\$ au 31 décembre 2012).

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers au 31 décembre 2013.

Échéance	Emprunts ^a	Créditeurs et charges à payer	Dividende à payer	Dette à long terme	Instruments dérivés ^b
2014	23	1 741	2 207	3 552	702
2015	–	41	–	4 785	265
2016	–	31	–	3 916	97
2017	–	31	–	3 381	77
2018	–	–	–	3 422	68
1 à 5 ans	23	1 844	2 207	19 056	1 209
6 à 10 ans	–	–	–	18 221	543
11 à 15 ans	–	–	–	9 623 ^c	448
16 à 20 ans	–	–	–	9 794	255
21 à 25 ans	–	–	–	10 256	–
26 à 30 ans	–	–	–	8 557	–
31 à 35 ans	–	–	–	8 732	–
36 à 40 ans	–	–	–	9 309	–
41 à 45 ans	–	–	–	1 667	–
46 à 50 ans	–	–	–	1 037	–
51 à 55 ans	–	–	–	268	–
56 ans et plus	–	–	–	26 943	–
Total	23	1 844	2 207	123 463	2 455
Valeur comptable	23^d	1 844^{d,e}	2 207^d	44 224^f	1 871

a) Au 31 décembre 2013, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt s'établissait à 1,13 % (1,13 % au 31 décembre 2012).

b) Des ententes conclues avec certaines contreparties pour limiter la valeur de marché de ces instruments financiers pourraient donner lieu à des encaissements ou à des décaissements à des dates différentes des échéances initialement prévues.

c) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Un montant de 594 M\$ à cet effet (594 M\$ au 31 décembre 2012) est présenté dans le poste Placements temporaires.

d) En raison de leurs échéances à court terme, la valeur comptable de ces passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

e) De ce montant, 1 741 M\$ sont classés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 103 M\$, dans le poste Autres passifs.

f) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Les échéances contractuelles de la dette à perpétuité, dont les modalités sont décrites à la note 15, Dette à perpétuité, se traduisent par des flux d'intérêt semestriels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Elle est également exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée à l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et instruments dérivés

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec des émetteurs et des institutions financières canadiens et internationaux dont la notation de crédit est élevée. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2013, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit de A- ou mieux, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

Clients et autres débiteurs

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui

prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 98 M\$ (92 M\$ au 31 décembre 2012) fournis en garantie par des clients, dont 24 M\$ (25 M\$ au 31 décembre 2012) sont comptabilisés dans le poste Crédeurs et charges à payer et 74 M\$ (67 M\$ au 31 décembre 2012), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur par âge des comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2013	2012
Clients		
Moins de 30 jours ^a	1 664	1 368
30 à 60 jours	50	41
61 à 90 jours	21	16
Plus de 90 jours	138	137
	1 873	1 562
Autres débiteurs^b	304	349
Clients et autres débiteurs^c	2 177	1 911

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 309 M\$ au 31 décembre 2013 (1 192 M\$ au 31 décembre 2012).

b) Y compris une garantie financière de 67 M\$ (60 M\$ en 2012) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 180 M\$ US (148 M\$ US en 2012) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

En 2013, la provision pour créances douteuses a augmenté de 12 M\$ (4 M\$ en 2012) pour s'établir à 328 M\$ au 31 décembre (316 M\$ au 31 décembre 2012). La provision est établie en fonction d'un pourcentage spécifique jugé approprié pour chaque groupe d'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

NOTE 17 PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par Hydro-Québec Production et par le groupe – Technologie.

	2013	2012
Résultats		
Produits	169	143
Charges et frais financiers	141	76
Résultat net	28	67
Bilans		
Actif à court terme	35	27
Actif à long terme	624	645
Passif à court terme	43	14
Passif à long terme	–	12
Actif net	616	646
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	80	82
Activités d'investissement	(7)	(7)
Activités de financement	(65)	(68)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8	7

NOTE 18 CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2013 et 2012.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du résultat net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à

moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2013, le dividende est de 2 207 M\$ (645 M\$ pour 2012).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU EN COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	(225)	(158)
Variation de l'exercice	(323)	(67)
Solde à la fin de l'exercice	(548)	(225)

NOTE 19 GESTION DU CAPITAL

Hydro-Québec gère son capital de façon à répondre aux attentes de son actionnaire, à protéger ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un environnement de gestion qui lui permet d'augmenter la valeur à long terme de son actif et de ses capitaux propres, d'assurer sa viabilité financière, de préserver sa capacité de financement et de protéger ses fonds et ses valeurs mobilières.

Outre les capitaux propres, le capital comprend la dette à long terme diminuée du fonds d'amortissement ainsi que la dette à perpétuité, les emprunts et les instruments dérivés.

Hydro-Québec utilise le taux de capitalisation aux fins du suivi de la structure du capital. Elle vise à maintenir un taux de capitalisation d'au moins 25 %.

STRUCTURE DU CAPITAL

	2013	2012
Capitaux propres	19 394	18 982
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	44 224	43 249
Fonds d'amortissement ^a	(594)	(594)
Dette à perpétuité	253	275
Emprunts	23	19
Instruments dérivés	329	158
Total	63 629	62 089
Taux de capitalisation (%) ^b	30,5	30,6

a) Le fonds d'amortissement est présenté dans les Placements temporaires.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, de la dette à perpétuité, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

En 2013, les objectifs de gestion du capital d'Hydro-Québec sont demeurés inchangés par rapport à 2012.

NOTE 20 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	(259)	(172)
Matériaux, combustible et fournitures	(17)	25
Créditeurs et charges à payer	128	14
Intérêts courus	17	(67)
	(131)	(200)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	110	616
Intérêts payés	2 041	1 968

NOTE 21 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par Hydro-Québec (le Régime de retraite) est un régime contributif entièrement capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent

des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Tous les régimes d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2012. À cette date, le taux de capitalisation du régime était de 104,6 %. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2013.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2013	2012	2013	2012
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	19 173	16 903	1 197	1 061
Coût des services rendus	379	323	48	43
Cotisations des employés	131	134	–	–
Prestations versées et remboursements	(819)	(756)	(59)	(55)
Intérêts sur les obligations	829	839	52	52
(Gain actuariel) perte actuarielle	(1 091)	1 730	(64)	96
Modifications aux régimes	26	–	(49)	–
Solde à la fin de l'exercice	18 628	19 173	1 125	1 197
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	16 414	14 897	68	68
Rendement réel des actifs	2 197	1 489	2	2
Cotisations des employés	131	134	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	809	650	14	10
Prestations versées et remboursements	(819)	(756)	(12)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	18 732	16 414	72	68
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	104	(2 759)	(1 053)	(1 129)
Coût (crédit) non amorti au titre des services passés	125	137	(49)	–
Perte actuarielle nette non amortie	3 657	6 155	193	269
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	–	(153)	–	13
Actif (passif) au titre des prestations constituées	3 886	3 380	(909)	(847)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

Aux 31 décembre, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2013	2012	2013	2012
Obligations	41	49	93	96
Actions	44	39	–	–
Placements immobiliers	12	11	–	–
Autres	3	1	7	4
	100	100	100	100

NOTE 21 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Les actifs des régimes comportent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2013	2012	2013	2012
Obligations	1 136	1 189	68	65

Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 14 M\$ en 2013 et en 2012.

SOMMES VERSÉES EN ESPÈCES

Les sommes versées en espèces par Hydro-Québec au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2013	2012
Cotisations d'Hydro-Québec		
Régime de retraite	809	650
Autres régimes capitalisés	14	10
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	46	44
	869	704

Conformément à l'évaluation actuarielle de capitalisation, Hydro-Québec a versé des cotisations courantes de 261 M\$ en 2013 (256 M\$ en 2012), y compris des cotisations supplémentaires de 73 M\$ (83 M\$ en 2012), pour couvrir le coût des services courants, ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 548 M\$ (394 M\$ en 2012) pour combler une partie du déficit actuariel. Les cotisations d'équilibre versées en 2013 et en 2012 tiennent compte de certaines

mesures d'allègement temporaires introduites par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi*, et notamment du prolongement de la période pour combler le déficit actuariel.

COMPOSANTES DU COÛT CONSTATÉ AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2013	2012	2013	2012
Coût des services rendus ^a	379	323	48	43
Intérêts sur les obligations	829	839	52	52
Rendement réel des actifs	(2 197)	(1 489)	(2)	(2)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(1 091)	1 730	(64)	96
Modifications aux régimes	26	-	(49)	-
(Crédit) coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	(2 054)	1 403	(15)	189
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	1 071	406	-	-
Écart entre (le gain actuariel) la perte actuarielle sur les obligations au titre des prestations constituées et la perte actuarielle constatée	1 427	(1 548)	76	(90)
Écart entre le montant au titre des modifications aux régimes et l'amortissement du coût des services passés	12	48	49	-
Amortissement de (l'actif) l'obligation transitoire	(153)	(152)	13	12
	2 357	(1 246)	138	(78)
Coût constaté de l'exercice	303	157	123	111

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2013	2012	2013	2012
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	4,77	4,36	4,77	4,36
Taux de croissance des salaires ^a	2,51	2,25	–	–
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	4,36	5,01	4,36	5,01
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75	6,75	3,91	4,03
Taux de croissance des salaires ^a	2,25	2,61	–	–

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2013, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,60 % pour 2014. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,90 % en 2030. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2013 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées de l'exercice	10	(7)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	72	(48)

NOTE 22 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

TRANSACTIONS LIÉES AUX ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2013, Hydro-Québec avait pris des engagements en vertu de 129 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, qui s'étalent jusqu'en 2052. Ces contrats représentent une puissance d'environ 5 494 MW, et plus de la moitié d'entre eux comportent une clause de renouvellement. Hydro-Québec s'est également engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble des contrats liés aux achats d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2014	1 421
2015	1 606
2016	1 738
2017	1 754
2018	1 778
2019 et suivants	30 522

GARANTIES

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2013, le coût après amortissement des dettes à long terme visées était de 5 604 M\$.

INVESTISSEMENTS

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G\$ en 2014.

Par ailleurs, Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Les montants relatifs à certaines de ces ententes ne sont pas comptabilisés dans le poste Dette à long terme car, au 31 décembre 2013, les ententes en question ne répondaient pas à tous les critères applicables pour la constatation d'un passif. Ces ententes prévoient le versement de paiements annuels à compter de 2021, pour une durée maximale de 51 ans et pour un montant total de 618 M\$.

NOTE 22 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés locales ont intenté des recours contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec basés sur des revendications de droits ancestraux. Ainsi, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$. En juin 2009,

ils ont signifié une demande d'injonction visant à faire suspendre les travaux sur le chantier du complexe de la Romaine à laquelle s'est greffée, en mai 2010, une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre les travaux sur les lignes de raccordement du complexe. Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Les Innus de Pessamit réclament une somme de 500 M\$. Les procédures judiciaires suivent leur cours, et Hydro-Québec conteste le bien-fondé de tous ces recours.

NOTE 23 INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale. De plus, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence et réalise des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des transactions d'arbitrage.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité. Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le groupe – Technologie, le groupe – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Comptabilité et contrôle, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite, la vice-présidence – Ressources humaines ainsi que la direction principale – Centre de services partagés, qui relève d'Hydro-Québec Équipement et services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes qui dessert l'ensemble de l'entreprise. Ses prestations comprennent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, la gestion documentaire, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport terrestre et aérien.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 2, Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités réalisées au Québec. En 2013, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 658 M\$, dont 1 365 M\$ des États-Unis (respectivement 1 458 M\$ et 1 038 M\$ en 2012).

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

							2013
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 674	45	11 163	–	(1)	–	12 881
Clients intersectoriels	4 924	3 005	84	2 574	1 503	(12 090)	–
Amortissement	765	906	719	3	99	–	2 492
Frais financiers	1 170	787	453	–	27	(4)	2 433
Résultat provenant des activités poursuivies	1 926	513	410	–	89	–	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées	4	–	–	–	–	–	4
Résultat net	1 930	513	410	–	89	–	2 942
Actif total	32 087	20 267	13 958	459	6 519	(180)	73 110
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 381	1 915	882	5	152	–	4 335
Sans effet sur la trésorerie	20	82	8	–	–	–	110

							2012
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 316	110	10 662	–	40	8 ^a	12 136
Clients intersectoriels	4 725	2 995	77	2 295	1 420	(11 512)	–
Amortissement	731	917	679	4	84	–	2 415
Frais financiers	1 177	796	444	–	29	(5)	2 441
Résultat provenant des activités poursuivies	1 541	581	503	–	111	–	2 736
Résultat provenant des activités abandonnées	(1 867)	(9)	–	–	–	–	(1 876)
Résultat net	(326)	572	503	–	111	–	860
Actif total	31 066	19 144	13 434	421	6 648	(205)	70 508
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 511	1 423	874	4	120	–	3 932
Sans effet sur la trésorerie	587	20	9	–	–	–	616

a) Les opérations de revente des surplus d'approvisionnement réalisées par Hydro-Québec Distribution sur les marchés externes sont présentées en diminution des achats d'électricité plutôt que dans les Produits.

NOTE 24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.